



Groupe-Institut d'Etudes et d'Évaluations des Politiques
Publiques et Stratégies (Groupe-I2EPS de Dakar)

Club Guèstu Pour la Paix et la Sécurité

-----o-----

Pub- mai 2022

LA GEOPOLITIQUE DU SAHEL : QUELLES SOLUTIONS FACE A L'INSECURITE AU XXI^{EME} SIECLE ?

Par :

Dr Famara SANE

Dr Serigne FABOURE

Dr Amadou BADJI

M. Abdoulaye CISSE

M. Baye Saloum CISSE

Le Groupe-Institut d'Etudes et d'Évaluations des Politiques Publiques et Stratégies (Groupe-I2EPS de Dakar) regroupe des Chercheurs pour qui mènent des réflexions sur les questions pluridisciplinaires. Le Groupe-I2EPS de Dakar, une structure de recherche en Sécurité, en Paix et en Stratégies. L'Institut a pour ambition de promouvoir les travaux des chercheurs, des professionnels et des doctorants. Les propos émis dans cette réflexion engagent les rédacteurs. La reproduction de cet article ne peut se faire par une autorisation de la Direction sous peine de poursuite judiciaire.

Tel : +221 33 827 74 64 Site : <https://i2eps.com> Email : i2eps@gmail.com.

« La sécurité n'est de la propriété de l'Etat, elle appartient au plus persévérant dans l'anticipation stratégique de défense de l'espace vital ».

Dr Serigne FABOURE, Directeur général du Groupe-Institut d'Etudes et d'Evaluations des Politiques Publiques et Stratégies de Dakar.

Sigles, acronymes et abréviations

AQMI : Al-Qaïda au Maghreb Islamique

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

G5 SAHEL : Groupe des cinq pays

GSPC : Groupe salafiste pour la prédication et le combat

IDDRSI : Drought Disaster Resilience and Sustainability Initiative

IGAD : Autorité intergouvernementale pour le développement

MINUSMA : Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali

MUJAO : Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest

ONU : Organisation des Nations unies

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord

UA-BIRA : Union africaine- Bureau Interafricain pour les Ressources Animales

Sommaire

I. Le Sahel : une vaste région à sécurité complexe.....	6
A- Une région géo-sécuritaire à facteurs complexes.....	6
1. Le sahel : des politiques sécuritaires géostratégiques incohérentes.....	8
2. Une zone au système migratoire continu.....	11
3. Une problématique religieuse au cœur de la géopolitique de sécurité au sahel.....	12
4. Le sahel : une région à plusieurs visages.....	13
B- Les acteurs armés au Sahel.....	17
II. Les solutions en vue face à l'insécurité.....	19
A- Les solutions politico-économiques.....	19
1. De fortes politiques pastorales.....	20
2. La déconstruction de discours extrémistes.....	21
3. La mise en place de bonnes politiques environnementales.....	23
4. La résilience de développement durable.....	28
B- Le renforcement de la coopération.....	30
1. Le G5sahel : une utopie de sécurité.....	32
2. La coopération Russo-malienne : le spectre de sécurité privée.....	33
Conclusion.....	34

INTRODUCTION

Même s'il est difficile de fixer une date sur l'insécurité du Sahel, la chute du Colonel KADHAFI est une période révélatrice des menaces dans l'espace Sahél, du Sahara et du Golfe de Guinée impliquant les différentes sous régions du continent. La menace la plus prégnante aujourd'hui est le terrorisme qui a entraîné la formation de milices d'autodéfense communautaire et des « *friches* » sécuritaires dans tout le Sahel. Outre, la montée de l'extrémisme violent, la région est aussi aux prismes de la criminalité transnationale organisée, la sécheresse, les conflits locaux. Dans un contexte de croissance démographique soutenue, les jeunes, pris dans un chômage structurel, sont des recrues faciles pour les groupes armés. La situation est aussi marquée par une population confrontée à la pauvreté accentuée par la mal gouvernance dû aux mauvaises appropriations des politiques publiques. Les tendances actuelles s'orientent vers le doublement de la population d'ici 2040¹ au Mali et au Niger. La jeunesse représentera les trois quarts de la population dans le Sahel et fera pression sur une demande sociale exponentielle. La réflexion proposée dans cet article est de montrer dans l'analyse de réelles menaces au Sahel et les espaces frontaliers en faisant comprendre qu'il ressort que les solutions à la crise au Sahel ne peuvent être seulement militaire et sécuritaire ; elle est plus politique et économique. Cet article a pour objectif de démontrer qu'il faut allier sécurité et développement comme approche de sécurité globale et durable.

Espace charnière entre la Méditerranée et l'Afrique subsaharienne, le Sahel est un espace tampon mais surtout de contact et d'échanges, difficilement contrôlable. C'est une zone où se développe une conflictualité endémique sur laquelle les différents acteurs ont peu ou prou de prisme sur la sécurité. C'est une région aux facteurs déstabilisateurs nombreux : la fragilité des États de la région, les luttes internes de pouvoir, la militarisation croissante de la zone² parfois sous idéologie islamique, la forte pression démographique³, un climat d'insécurité généralisé, propice aux trafics en tous genres et finalement les diverses interventions étrangères, qui visent à se positionner au sein de ce couloir stratégique et prendre le contrôle⁴ des richesses au Sahel⁵.

¹ Étude Monographique sur la démographie, la paix et la sécurité au Sahel, <https://wcaro.unfpa.org> ; Par Sabine CESSOU, « Les trois scénarios¹¹ TAJE Mehdi, « *Vulnérabilités et facteurs d'insécurité au Sahel* », *Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE)*, Note No 1, août 2010.

² TAJE Mehdi, « *Vulnérabilités et facteurs d'insécurité au Sahel* », *Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE)*, Note No 1, août 2010.

³. Étude Monographique sur la démographie, la paix et la sécurité au Sahel, <https://wcaro.unfpa.org> ; Par Sabine CESSOU, « Les trois scénarios³³ TAJE Mehdi, « *Vulnérabilités et facteurs d'insécurité au Sahel* », *Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE)*, Note No 1, août 2010.

⁴. Étude Monographique *possibles au Sahel à l'horizon 2040* », Sabine Cessou, January 4, 2021.

⁵. RETAILLE Denis, « *Le contrôle de l'espace : entre territorialité et géographicit . Les probl mes d'int gration des  tats sa  lo-sahariens* », Dans *L' tat et les strat gies du territoire* (1991), pp. 87   100.

Il s'agit d'un mot aux significations multiples, qui change selon les locuteurs et les époques⁶, et qui n'a pas d'équivalent dans les langues locales « *sahéliennes* » et cela apparaît donc tributaire de logiques allochtones, opérant selon des considérations qui ne sont pas d'ordre naturel ou scientifique⁷. Zone climato-géographique qui fait débat au plan doctrinale, politique et reflète la réalité d'insécurité de la région, de famine et de désertification impactant le pastoralisme malgré les efforts des éleveurs dans cet espace d'exploitation confuse entre Etat, populations et le nombre de trop d'organisations internationales, régionales, sous régionales à « *domination impérialiste*⁸ ».

Mais avec l'accroissement du trafic transnational illicite, du terrorisme, de l'extrémisme violent et le manque de confiance entre Etats, une partie de la communauté internationale et population pour une sécurité globale et résiliente dans la région marque l'attention dans les stratégies de stabilité durable. La complexité de circonscrire l'insécurité au Sahel, nous impose de mettre l'accent sur deux axes majeurs dans cette analyse. Ce qui fait que dans la réflexion, l'accent sera mis tout d'abord, sur la complexité d'une politique sécuritaire durable (I), enfin sur des solutions après diagnostic des problèmes d'insécurité au Sahel seront proposées pour un développement durable (II).

I. Le Sahel : une zone difficile à sécuriser

Le Sahel est géographiquement un espace à problèmes. Les réflexions sur la géographie de l'Etat révèlent que toute politique de l'Etat n'est que pour la gouvernance de l'espace vital⁹ comme source de sécurité (A). Cette situation pourrait s'expliquer par la multiplication d'acteurs dans la recherche pour le contrôle de l'espace vital qui rend la coopération sécuritaire incertaine (B).

A- Une région géo-sécuritaire à facteurs complexes

Cette vaste étendue aux rigueurs parfois extrêmes, est bordée au nord par le désert du Sahara et au sud par la région équatoriale. Il ressort d'un constat général que la région du Sahel, qui recouvre cet espace s'étendant de l'Atlantique à la Mer rouge et abritant une partie de l'Algérie, la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Soudan et la Somalie, est constituée par plus de 80% d'étendue désertique.

⁶ Selon les prévisions la population de l'Afrique subsaharienne devrait doubler d'ici 2050 (augmentation de 99%).

⁷ GIOVANNI Zanoletti, « *Sahel : pourquoi prendre les armes ?* », *Sahel : « pourquoi prendre les armes ?* », revue de littérature (2020), pp. 1 à 76.

⁸ GIOVANNI Zanoletti, « *Sahel : pourquoi prendre les armes ?* », *Sahel : « pourquoi prendre les armes ?* », revue de littérature (2020), pp. 1 à 76.

⁹ Cf. Ratzel, dans son œuvre majeure publiée de 1882 à 1891, *Anthropogéographie, lie la terre et l'homme dans une vision systématique* qui a totalement renouvelé la science géographique.

Aussi dans cette vaste région, la situation quotidienne est marquée par des mouvements dans l'espace et une relative absence de justice des Etats qui préfèrent déployer leurs moyens de contrôle souvent limités dans les zones habitées estimé d'un habitant par km². Une autre conséquence des particularités géographiques du Sahel qu'il faut garder à l'esprit c'est la grande dépendance de l'économie aux variations de la pluviométrie favorisant les menaces multiformes et multidimensionnelles même s'il y a de « *bonnes pratiques*¹⁰ » et l'efficacité d'une morale sécuritaire.

Donc, la géographie du Sahel est en elle-même d'abord un espace de rivalité et de guerre du fait de son caractère désertique et ressource naturelle complexe de mener une politique publique à résultats durables. Cette région entaillée de canyons, de grottes, de rochers en surplomb fournit des sites de repli quasiment inexpugnables qui sont aujourd'hui des zones de refuges pour les groupes armés en lutte contre le pouvoir central et les trafiquants de produits illicites. Ses plateaux et ses montagnes relativement plus arrosés, permettent à des groupes de population peu nombreux de disposer localement des quantités d'eau nécessaires pour survivre : « *Les risques climatiques, source de sécheresse et d'une insécurité alimentaire chronique, caractérisent ce champ aux limites floues et mouvantes*¹¹ ».

Napoléon Ier affirmait ainsi que « *tout État fait la politique de sa géographie* », c'est-à-dire que l'État fait en réalité la politique de la géographie qu'il perçoit être la sienne, à travers les moyens dont il dispose pour l'appréhender les idéologies d'insécurité. Ce contexte explique, au plan humain, contrairement au reste de l'Afrique, le Sahel continue de voir sa population augmenter massivement. On constate une tendance ces dernières années le Niger détient le record mondial de fécondité avec un taux de 6.28 enfants par femme. Avec la résurgence des mentalités islamistes, rien ne permet d'entrevoir un reversement de la tendance. Cette région pauvre et déstabilisée par la poussée des mouvements djihadistes tend à devenir l'un des principaux foyers de la croissance démographique mondiale à l'horizon de la fin du XXe et au début du XXIe siècle selon les projections de la division de la population des Nations-Unies.

Dans ces pays, les dirigeants n'ont jamais considéré que maîtriser la croissance de la population être une logique importante. En effet, les sociétés sahéliennes se caractérisent par une forte croissance démographique et une population majoritairement jeune qui alimente aujourd'hui les groupes armés, dont les activités quotidiennes expliquent la survie de la région. La pauvreté qui touche une bonne frange de la population est un défi à relever pour cette population qui va se lancer dans diverses activités afin de remédier aux difficultés. Les défis du moment remettent souvent en cause la gestion du pouvoir qui reste principalement aux mains des aînés.

¹⁰. Rudolf KJELLEN, « *Stormakterna* », 1900.

¹¹. Montesquieu, « *L'Esprit des lois* », 3^e partie, Livre XIV, chap. X.

1) Le Sahel : des politiques sécuritaires géographiquement incohérentes

Le Sahel est marqué fréquemment par des activités illégales et criminelles : exploitation des flux de migrants vers le continent européen ou les pays du Golfe ; trafics de drogue, notamment de cocaïne en provenance de l'Amérique latine ; entrées ou transits de marchandises hors droits de douane. En effet, l'instabilité et l'insécurité récurrentes au Sahel résultent de plusieurs facteurs concomitants, tels que trafics en tous genres et rébellions touarègue et islamiste, auxquels s'ajoutent la question du Sahara occidental et les effets de la guerre en Libye.

La région est devenue, depuis les années 1980, une zone de prédilection des trafiquants de stupéfiants, une zone de transit vers l'Europe qui se trouve être le premier marché de consommation mondiale. La région reçoit des produits en provenance de l'Amérique latine à destination de l'Europe à cause des politiques de sécurité en Amérique qui se sont renforcées surtout aux Etats-Unis où le contrôle est devenu plus stricte pour toute marchandise en provenance de l'Amérique Latine. Face aux saisies régulières, les cartels colombiens se tournèrent alors vers le marché européen en empruntant la voie de l'Afrique, et l'Afrique de l'Ouest comme porte d'entrée pour fournir l'Europe. Mais l'Amérique du Sud n'est pas la seule région d'où est originaire la drogue qui transite par le Sahel : cocaïne et héroïne en provenance d'Afghanistan passent aussi par cette zone. Les marchandises remontent, ensuite, vers l'Europe, empruntant des itinéraires clandestins à travers le Tchad, le Mali et le Niger.

La cocaïne n'est pas le seul produit soumis à la contrebande, il y a aussi des cigarettes qui transitent à travers le Sahel. Les marchés visés par ces trafics sont d'abord ceux du Maghreb, de l'Égypte et du Moyen-Orient et les cigarettes proviennent d'usines de contrefaçon, au Nigeria notamment, où ont été détournées des circuits officiels. Cette contrebande très rémunératrice intéresse fortement les groupes terroristes locaux qui, s'ils ne s'impliquent pas directement, imposent un "*service de protection*" aux contrebandiers contre une dîme sur la marchandise.

Le Sahel est également marqué par la présence de groupes armés islamistes qui se livrent une lutte farouche pour le contrôle de l'espace Sahélo-saharien qui a toujours été, et continue d'être une plaque tournante de la géopolitique mondiale des trafiquants. Les rivalités de pouvoirs mettent aux prises les groupes armés islamistes d'une part, les Etats Saharo-sahéliens, les narcotrafiquants et les puissances mondiales d'autre part.

La région concernée qui englobe la Mauritanie, le Niger et le Mali est marquée par une diversité ethnique qui reflète une différence nette entre blancs et noirs. Cette différence se traduit en général par une rivalité entre maures, arabes berbères et négro-africains.

Le Mali est marqué par le même scénario, les noirs concentrés dans le sud, qui détiennent le pouvoir s'opposent aux Touaregs qui nomadisent au nord entre l'Adrar¹² et la boucle du fleuve Niger. Ces derniers acceptent difficilement les obligations du pouvoir central détenu par les mandings qui dominent le sud-ouest du pays. Cette opposition alimente la rébellion touareg. De même au Niger, le peuplement tripolaire composé à l'ouest des Djerma-shongaï, au centre et à l'est des Haoussas et au nord les Touaregs. Il y a d'autres ethnies comme les arabes, Fulanis, kanouri, Foubous minoritaires. Dans ce pays comme le Mali, la rébellion touareg plus ou moins continue atteste de la fragilité de l'unité nationale. L'émergence des groupes armés islamistes au Sahara est le fait de plusieurs facteurs (externes et internes) de déstabilisation. La conjugaison de ces derniers a favorisé l'installation des groupes dans la région saharo-sahélienne.

Au plan externe, la création de frontières au Sahara pendant la colonisation a bouleversé durablement l'équilibre économique et commercial de ce milieu fragile. Les sociétés d'avant l'apparition des Etats dans cette région étaient réparties en strates horizontales et exerçaient des fonctions socio-économiques complémentaire, dont la réduction en esclavage n'était pas une des moindre. Aujourd'hui ces frontières sont contestées par les groupes armés islamistes sévissant au Sahara.

Au centre de tous ces maux, il y a la très faible capacité des États de la bande sahélienne à contrôler leurs frontières et exercer leurs missions régaliennes sur la partie septentrionale de leur territoire, à un point tel que, dans certaines zones du Mali ou du Niger, l'appareil d'État est absent ou strictement cantonné à quelques bourgades. A ces situations catastrophiques préoccupantes, viennent s'ajouter deux autres phénomènes. Le premier est l'existence de traditions irrédentistes chez certaines populations, généralement touarègues. Les tensions entre ces dernières et les pouvoirs centraux, nourries par le sentiment qu'aucun effort sérieux n'était entrepris pour améliorer leur situation en termes de développement économique et social, ont débouché, dans les années 1990 et 2000, sur des insurrections armées au Niger et au Mali. Le second phénomène est l'apparition de mouvements *jihadistes*, dont le plus important est AQMI. Certes, les évolutions de l'islam dans la bande sahélienne, dans le sens d'un raidissement des normes sociales et comportementales-ainsi que le constat de la faible efficacité des parcours de développement suivis par ces pays avec l'appui de leurs partenaires extérieurs ont pu conduire à un certain désenchantement dans la relation qu'ils ont nouée avec les pays occidentaux.

¹². C'est une région administrative de la République islamique de la Mauritanie. Elle est la 7^e région wilaya de la Mauritanie qui est située au cœur de la géographie et de l'histoire du pays. Elle doit son nom au plateau de l'Adrar qui domine une région désertique relativement plate. Le mot « *Adrar* » qui désigne une montagne ou une crête montagneuse en langue berbère est souvent dénommé *Adrar mauritanien*, afin d'éviter toute confusion avec la wilaya d'adar algérienne ou l'Adrar des Ifoghas au Mali.

Mais la cause principale de l'arrivée d'AQMI dans ces régions doit sans doute être recherchée du côté de l'Algérie. En effet, durant les années 1990, les forces de sécurité algériennes ont mené une traque aux insurgés, et notamment au GSPC, ceux-ci se sont partiellement délocalisés vers le sud, c'est-à-dire dans les régions septentrionales des pays du Sahel, où la faiblesse des appareils d'État leur laisse une grande liberté de mouvement. Ainsi, ce replis a permis à AQMI de nouer des liens avec les autres groupes présents dans ces régions – trafiquants ou insurgés Touaregs. L'instabilité de ces pays a également des causes plus structurelles qui sont au moins de deux ordres.

La première est l'explosion démographique dans la région sahélienne. L'augmentation rapide de la population alimente, en milieu rural, une tension grandissante autour des ressources naturelles indispensables à la conduite des activités qui y sont menées. À la limite, il est permis de penser qu'un pays comme le Niger est aujourd'hui confronté à une rupture d'équilibre entre le nombre des hommes et la capacité physique de son agriculture, à niveau de productivité inchangé, à leur fournir les moyens de subvenir à leurs besoins alimentaires. De ce point de vue, les crises alimentaires à répétition que connaît ce pays tendent à devenir structurelles et ne sont plus le seul résultat des aléas climatiques.

En plus, nous notons au même moment un flux croissant de migrants des campagnes vers les villes, bien au-delà de la capacité de ces dernières à leur fournir des opportunités d'emplois et de revenus à la mesure de leurs besoins. D'où la constitution, notamment dans les plus grandes agglomérations, d'un volant de main-d'œuvre peu ou pas employé, souvent à la limite de la survie, et ne bénéficiant d'aucun capital économique, social et politique pour s'intégrer dans leur nouvel environnement. Le phénomène d'exclusion généralisée induit est vraisemblablement un terreau potentiel d'instabilité et de revendications violentes.

La seconde cause structurelle de tension réside dans les mécomptes du développement ou, plus exactement, dans les inégalités de ses effets. Il serait inexact en effet de soutenir que les pays du Sahel n'ont connu aucune amélioration de leur situation économique et sociale. À preuve, par exemple, les résultats remarquables engrangés par la culture du coton au Tchad et au Mali, ou encore la réduction assez drastique des taux de mortalité du fait de services médicaux qui, même s'ils restent insuffisants, ont fait de notables progrès. En revanche, ces améliorations, en particulier économiques, sont restées géographiquement concentrées dans la partie méridionale des pays en question. Il est à cela des raisons qui tiennent aux conditions agro-climatiques et qui font que les régions méridionales sont plus aptes au développement et à la modernisation des activités agricoles. Mais cet avantage, en quelque sorte « *naturel* », a été accru par les politiques des autorités locales et les interventions des acteurs de développement qui se sont pliés, dans l'ensemble, aux dites politiques. Or ces dernières ont largement fait l'impasse sur les régions septentrionales des pays du Sahel, au motif qu'elles étaient peu peuplées, mais également du fait de relations souvent tendues avec le pouvoir central.

Ce dont il résulte, d'une part, que le niveau de vie des populations concernées tend à stagner, voire à se dégrader et que, d'autre part, le maillage des services publics (santé, éducation, etc.) y est particulièrement mince. Un peu dans le même ordre d'idées, on notera qu'au Mali et au Niger les promesses faites dans le cadre des accords de paix ayant mis fin aux précédentes insurrections touarègues, ne se sont que très partiellement concrétisées, y compris dans leurs composantes de développement économique et social.

2) Une région au système migratoire continue

Le Sahara est le lieu, actuellement, d'un important flux de migration de populations d'Afrique noire vers le Maghreb et pour certains d'entre-deux vers l'Europe. Historiquement, l'Afrique de l'Ouest est un espace de brassages de populations qui a toujours attiré de nombreuses populations migrantes de par sa position géographique privilégiée, tournée à la fois vers l'Atlantique et vers le Maghreb. Le commerce transsaharien et le commerce transatlantique ont favorisé l'émergence de réseaux de commerçants très mobiles (dioula, soninké, haoussa, peul), organisés autour de réseaux et de solidarités ethniques et religieux, principalement musulmans¹³. Avec l'entreprise coloniale, de vastes mouvements de population ont également eu lieu dans la sous-région : outre des déplacements forcés de population liés aux exactions coloniales et aux recrutements forcés, elle a engendré d'importantes migrations saisonnières entre les bassins de main d'œuvre de l'hinterland et les zones de forts investissements coloniaux (plantations, mines, ports), situées principalement dans les pays côtiers.

La mobilité se basait ainsi sur la politique coloniale d'aménagement du territoire et sur les déséquilibres environnementaux de la sous-région. Des transferts de main d'œuvre qualifiée ont aussi été opérés en dehors de l'Afrique de l'Ouest, pour faciliter l'administration des pays d'Afrique centrale francophones. Les dynamiques des flux migratoires postcoloniaux s'inscrivent en continuité avec ce double héritage historique, colonial et postcolonial.

Les États, comme les groupes mafieux, participent à ce mouvement, qui constitue une ressource tant pour les populations locales et les représentants des autorités locales que pour les organisations criminelles. En outre, la question ethnique a des effets géopolitiques en raison du caractère transfrontalier de nombreuses ethnies, à l'exemple de l'ethnie touareg transfrontalière entre les trois pays. Il en résulte que des territoires étrangers sont aisément utilisés pour être des lieux de replis lors de conflits civils. Ainsi, le Soudan s'est-il souvent trouvé un lieu de préparation à l'offensive ou de repli pour des groupes rebelles du Tchad, comme le Tchad l'est ou l'a été pour des groupes du Soudan.

¹³. CHARRIERE Florianne et FRESIA Marion, « *L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection* », Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés, Novembre 2008.

L'Algérie sahélienne est utilisée comme lieu de repli pour des groupes du Niger ou du Mali en rébellion avec leurs pouvoirs centraux. Une telle région de repli n'est d'ailleurs jamais qu'un espace historiquement utilisé par les Touaregs. De telles configurations de peuplement engendrent inévitablement des difficultés de géopolitique interne. En raison de la reconnaissance internationale de leurs frontières, acquise lors de leurs indépendances, les gouvernements de ces pays exercent théoriquement leur souveraineté sur leurs vastes territoires. Mais ils n'ont nullement les moyens de les peupler ou d'y disposer d'un maillage territorial assez fin permettant d'y faire prévaloir la supériorité du pouvoir central. Le contrôle du territoire y est donc inévitablement difficile.

3) La problématique religieuse au cœur de la géopolitique de sécurité au Sahel

La problématique religieuse ne semble guère concerner les trois pays les plus occidentaux, soit la Mauritanie, le Mali et le Niger, dont la très grande majorité de la population est musulmane, mais ce serait supposer que la population adhère à une conception unique de l'islam¹⁴. Même si la religion, comme l'ethnie, n'est pas en elle-même un facteur inévitable de conflit, les référents religieux, comme les référents ethniques, « *apparaissent comme des principaux référents de la rhétorique politique* »¹⁵. C'est particulièrement le cas lorsque le pouvoir cherche un dérivatif ou un bouc émissaire face aux difficultés de la vie quotidienne ou cherche à justifier certaines pratiques autoritaires.

La complexité des rapports de force est alors réduite à un aspect de l'identité des populations, choisi comme un marqueur du bien et du mal. Par exemple, la question religieuse pourrait paraître absente en Mauritanie puisque ce pays s'intitule officiellement « *République islamique de Mauritanie* ». Néanmoins, ce pays affiche de façon ostensible, son appartenance à l'islam et même de façon accentuée depuis l'indépendance. En effet, le préambule de la Constitution commence par une profession de foi en la toute-puissance d'Allah, et la religion se veut un facteur d'identité d'un pays dont l'unité nationale issue de l'indépendance n'a guère de profondeur historique.

Néanmoins, la religion est aussi un facteur de division parce que tous les Mauritaniens n'interprètent pas de la même façon la référence à l'Islam en raison de la présence de divers courants¹⁶ musulmans. L'existence de dissensions internes dues à la question religieuse est périodiquement mise en évidence. L'interdiction d'autoriser le parti Ouma « *rassemblement d'islamistes* »¹⁷ en a offert un exemple.

¹⁴. DUMONT Gérard-François, Op.cit. p.5.

¹⁵. HUGON Philippe, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Sedes, 2007.

¹⁶. ABDEL KADER Ould Mohamed (ancien secrétaire d'état), « *L'usage politique de L'islam en Mauritanie : prémisses pour un débat* », mai 2007.

¹⁷. ABDEL KADER Ould Mohamed, Op.cit.

En outre, la Mauritanie subit l'activisme de groupes intégristes armés, dont des agressions terroristes revendiquées par un groupe « *salafiste* » se réclamant de l'islamisme. Dans cette logique, plusieurs États du Sahel mentionnent nommément la laïcité mais, même dans ce cas de figure, la religion reste influente dans la sphère politique. Les confréries religieuses ont été les lieux de relations plus fraternelles et plus égalitaires, mais les préjugés de castes et de classes d'âge persistent du fait de la résistance des structures traditionnelles. Les nouveaux mouvements religieux apparaissent aux jeunes, qui forment l'écrasante majorité de la population, comme des accélérateurs de citoyenneté et des idéologies-tremplin pour une modernité qui n'est plus occidentale. Des mutations durant des décennies ont fait de l'islam comme moteur des échanges entre peuples au Sahel.

4. Le Sahel : une région à plusieurs visages

La longue durée historique montre que l'islam s'est propagé dans l'espace mauritanien dès le IX^e siècle avec les réseaux caravaniers transsahariens avant que la prédication armée des Almoravides (milieu du XI^e siècle) ne lui donne une profondeur globale qui fera date dans cette région et bien au-delà jusqu'aux confins de l'Europe. Mais c'est assurément l'implantation des mouvements confrériques soufis à partir du début du XVIII^e siècle qui consacre l'enracinement populaire de l'islam et le développement d'un encadrement religieux de la société.

Cet arrière-plan historique explique que la religion musulmane a quelque peu façonné et parfois justifié la physionomie de la culture, de l'imaginaire et des pratiques de la société. Qu'il s'agisse de la population maure arabo-berbère dominante ou des ethnies originaires de la rive droite du fleuve Sénégal (Halpoularen, Soninké et Ouolofs faisant moins, la petite société mauritanienne accorde dans sa hiérarchie sociale traditionnelle une place de choix aux ordres et tribus dites « *maraboutiques* ». En effet, quant à la présence et l'influence de l'islam, on peut identifier une première phase historique qui s'est déployée dans l'espace sahélien du IX^e au XVIII^e siècle. Cette longue durée qui correspond à la première islamisation du continent a accueilli divers courants (andalou, maghrébin, égyptien, hijazi, etc.), dont la tradition savante est fermement établie dans des villes saintes comme Tombouctou, des bibliothèques ancestrales essaimées du Sud du Maroc au Niger.

Au sein de cet espace dans lequel des États se structurent et prospèrent, les hommes et les idées voyagent en direction du Maghreb mais aussi vers le Machreq où le pèlerinage à la Mecque, un des cinq piliers de la foi musulmane permet à une élite religieuse de se tenir informée et instruite au plus près du cœur « *orthodoxe* » de l'islamité. L'islamisation de cette première phase ne touche qu'une très petite partie de la population, l'élite dirigeante, tandis que la grande masse est animiste.

Dans cette vaste région des contacts lointains entre peuples témoignent du brassage d'idées et de personnalités sahéliennes de première importance issues de cet islam fondateur, un sunnisme¹⁶ de rite malékite et à tonalité savante, qui précède de plusieurs siècles l'islam confrérique. A partir du XVIII^e siècle, la seconde étape de l'islamisation est celle des confréries soufies qui vont, un peu à la manière du wahhabisme de nos jours, progressivement étendre leur influence de la Mauritanie en Cameroun, voire au-delà, pour durablement rayonner et marquer le paysage islamique de leur empreinte. Le confrérisme est une forme sociale de l'islam plus populaire et mystique que scolastique et exotérique très répandu en Sénégal ; elle exprime en principe une vision soufie, c'est-à-dire plus intérieure, ascétique et méditative, de la vie religieuse. Chants, invocations, exercices spirituels accompagnent le culte et ses rites canoniques.

Mais cette inclination vers le cœur et l'esprit de la religion n'empêche pas ses adeptes de respecter à la lettre ses normes et sa loi. La confrérie tijaniya est l'une des plus importantes : son fondateur Ahmed al Tijani (1735–1815) est né en Algérie et a vécu à Fès au Maroc où il fait l'objet d'un pèlerinage annuel. La tijaniya essaimera dans toute l'Afrique de l'ouest et le Sahel, probablement en raison des vertus de fraternité et de solidarité qu'elle met particulièrement en valeur. Il faut préciser que les confréries sont des ordres religieux qui ont attiré, selon leurs spécificités, leurs affiliés autour de communautés culturelles et de corporations professionnelles particulières.

Elles encadrent la vie spirituelle des gens lettrés, des commerçants et propriétaires, des artisans, etc. C'est dire qu'elles jouent un rôle dans la vie économique. Mais elles ont également joué un rôle politique notamment dans la résistance anticoloniale que mènent leurs leaders, comme dans le cas de l'Émir Abdelkader¹⁷ en Algérie, membre et cheikh de la confrérie khadriya. Les confréries au XIX^e siècle vont également être à l'origine de la création de véritables États islamiques. Toute cette phase historique est extrêmement bien documentée, ce qui transparaît n'est pas la dimension pacifique et l'inclination à la tolérance soufie, mais la portée révolutionnaire de ces organisations qui procèdent « *par le bas* » à la seconde phase d'islamisation dans le Sahel. D'un point de vue historique, le centre du Mali abritait la capitale de l'Empire peulh du Macina (la Dina), à Hamdallaye. Cet empire théocratique (1818-1862), fondé par Cheikh Amadou Barry sur la base de la charia, portait un Islam d'inspiration qadiriya, une des principales confréries soufies du Sahel.

¹⁶ Cf. AZRIA Régine, HERVIEU-LEGER, *Dictionnaire des faits religieux*, PUF, et Serge Lafitte, *Chiites et sunnites*, Plon, Paris, 2007, 125 pages.

¹⁷ Cf. Réda Benkirane, « Éclair et fulgurance. L'Émir Abdelkader, un humaniste pour notre siècle », Actes du colloque L'Émir Abdelkader et le droit humanitaire international, CICR – Fondation Émir Abdelkader, Alger 27-30 mai 2013, (<http://iqbal.hypotheses.org/1231>).

L'un des héritages de cette histoire est la prédominance d'un islam soufi qaddiriya dans la région de Mopti et le Nord de la région de Ségou, notamment au sein de la communauté peulh, à côté d'une minorité tidjaniya bien tolérée (Bozos, Markas, etc.). Cet ancrage rend la région peu perméable aux autres influences islamiques. Ainsi, l'Islam réformé (dit sunnite ou hanbalite/wahhabite) est peu présent à Mopti et surtout au sein de la communauté peulh, comparativement à d'autres régions, notamment en pays dogon où cet islam est fortement représenté. Certains des animateurs historiques de cette école, y compris au Sud, étaient en effet originaires de Bandiagara, Koro ou Bankass, tandis qu'il existe une importante diaspora dogon émigrée à La Mecque, source de cette école. A côté du Plateau dogon, de petites niches hanbalites existent dans le Nord de la Boucle du Niger (entre Youwarou et Niafunké) et le Sud du Gourma (terroirs frontaliers de Douentza-Rharous)¹⁸.

C'est sur cette lancée qu'Osman Dan Fodio (1754-1817), proclame en 1809 le Djihad contre un roi haoussa, pour finalement conquérir les royaumes Haoussa les uns après les autres et proclamer le califat de Sokoto au côté de l'empire du Bornou qui lui résiste. L'espace conquis est en réalité un empire peul qui marque en quelque sorte la consécration du mode de vie nomade opposé au faste et à la tyrannie des dirigeants Haoussa. Il est à noter qu'Osman Dan Fodio affirmera une vision très progressiste de la femme, encourageant son instruction. Son khalifat s'étendra du Niger à l'Adamaoua au Cameroun et durera jusqu'en 1903, année où la Grande-Bretagne occupera son territoire. Le Khalifat nourrit en réalité l'imaginaire politique des jihadistes de toute l'Afrique de l'ouest.

Cette frayeur religieuse amena un autre disciple de la khadriya, Sékou Amadou (1776-1845), à lancer un Djihad en 1818 pour fonder l'empire peul de la Macina au Mali, théocratie dirigée par un conseil de quarante marabouts ayant pour capitale Hamdallaye (signifiant « *Gloire à Dieu* ») non loin de Mopti. Ce régime théocratique et maraboutique qui a mis en place un savant système administratif et fiscal sera finalement détruit par le grand résistant et marabout originaire du Sénégal, El Hadj Omar (1794-1862), disciple de la tijaniya, qui fonde l'empire toucouleur avec Ségou pour capitale.

Au XVIII^e siècle, les confréries prospèrent en Afrique et ce sont elles qui prennent en main les destinées de l'islamité sahélienne. La raison de leur succès (foudroyant comme dans le cas de la mouridiya au Sénégal) tient au fait qu'ils émanent « *par le bas* » un sens de la fraternité aux relents parfois révolutionnaires dans le cadre de sociétés toujours marquées par le poids de la caste et de la classe d'âge. Durant le XX^e siècle, le confrérisme entre en crise, il se poursuit en dynasties et en hiérarchies là où auparavant il promettait la société égalitaire des « *frères et sœurs en islam* ».

¹⁸ THIAM Adam, *Centre du Mali : enjeux et dangers d'une crise négligée*, Centre pour le dialogue humanitaire, 2017.

La caractérisation du Mali comme un pays qui connaît une mutation populaire vers des orientations wahhabites de l'islam constitue une tendance descriptive plus large en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'à travers le Sahel. La distinction entre le wahhabisme (ou « *salafisme* ») et l'islam soufi, censée refléter une distinction entre une tendance « *nouvellement importée* » de l'islam et des pratiques africaines traditionnelles de l'islam, reflète les tentatives coloniales françaises pour distinguer entre les pratiques soufies « *bénignes* » et les « *mauvaises* » pratiques salafistes/wahhabites (voir Soares 2013).

Au cours des deux dernières décennies, la religion est venue à occuper une part croissante de l'espace public malien (voir par exemple, Schulz 2003, 2011; Soares 2005a, 2005b). La nouvelle visibilité de la religion dans l'espace public prend la forme de la multiplication des écoles religieuses, les associations et les nouvelles mosquées, la diffusion de discours religieux et politiques par les dirigeants musulmans populaires sur les stations de radios privées, et en outre, la participation active des chefs religieux musulmans dans les débats politiques. La participation des femmes dans la vie religieuse est également en train de changer et le changement est visible dans la tenue vestimentaire des femmes maliennes. Beaucoup de femmes musulmanes remplacent foulards traditionnels par le hijab. Le niqab est également plus fréquent qu'habituellement. Actuellement, les débats sur les pratiques musulmanes « *correctes* », et ce qui devrait être considéré comme tel, sont communs.

Au XXI^e siècle, les nouveaux courants porteurs sont l'islamisme ou l'islam politique (Frères musulmans) et le salafisme¹⁹. Ils poursuivent la troisième phase d'islamisation selon un modèle horizontal (rhizomatique) ayant tout pour attirer les jeunes – qui représentent aujourd'hui la majorité écrasante des populations sahéniennes, de plus en plus frustrés malgré ou à cause de leur scolarisation massive, par le formalisme et la rigidité des relations intergénérationnelles ainsi que par la discrimination sociale, politique et économique qui en découle. Tout comme lors de la première phase d'islamisation, le commerce et l'économie vont jouer un rôle dans la diffusion des idées et de la foi musulmanes à travers notamment l'aide au développement (écoles, cantines, centres culturels, mosquées) fournie par les pétromonarchies du Golfe et la théocratie wahhabite d'Arabie. C'est aussi un modèle matérialiste qui fascine telle une sorte d'« *Amérique arabe* » en alliant sans complexe, dans une « *modernité à l'orientale* », puritanisme, rigueur religieuse, capitalisme marchand et financier. Nous sommes au Sahel toujours dans le schéma wébérien²⁰ d'« *affinités électives* » entre certaines expressions religieuses et « *l'éthique de la profession-vocation* » orientée marché, et ce d'autant plus que la figure du prophète Mohammed valorise également sa profession initiale : commerçant.

¹⁹ TRIAUD-Jean Louis, « *Abd al Rahman L'Africain (1908-1957), pionnier et précurseur du Wahhabisme au Mali* » : Table-Ronde sur "Les agents religieux islamiques en Afrique Tropicale". Paris, maison des sciences de l'Homme, 15, 16 et

²⁰ cf. CARRE Olivier et DUMONT Paul (sous la direction de), *Radicalismes islamiques*. Tome 2, Maroc, Pakistan, Inde, Yougoslavie, Mali, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 162.

Aujourd'hui, à travers le monde, l'opinion la mieux partagée, c'est le lien essentiel que l'on établit entre islam et violence. L'Afrique, en raison de la montée d'un islamisme radical menant au djihadisme, se trouve, malheureusement, au cœur de cette vision, principalement à cause des tournures que prennent les événements dans la bande saharo-sahélienne. Là, les différents États font face à une atmosphère d'insécurité qui menace leur stabilité²¹.

B - Les acteurs armés à idéologies différentes au Sahel

De nos jours, le Sahel abrite de très nombreux groupes armés aux revendications diverses, qui agissent depuis des décennies dans la région, et qui n'hésitent plus, à dépasser les frontières nationales pour répandre la terreur et médiatiser leur existence dans toute la région du Sahara. En effet, depuis le début du deuxième millénaire, le Sahara est inscrit dans la géopolitique mondiale des régions à haut risque du fait qu'il constitue un véritable sanctuaire des groupes armés islamistes. Dupuis Laurent recense dix-huit (18) groupes armés islamistes qui menacent la cohésion mondiale et répartis en trois zones d'influence : Asie (8), Moyen Orient (4) et Afrique (6) dont cinq (5) opérant au Sahara.

- Al-Qaïda au Maghreb islamique (Algérie)
- AL-Mourabitoun (Nord du Mali)
- Ansar al-Charia(Tunisie)
- Ansar Dine (Nord du Mali)
- Boko Haram (Nigéria)

Loin d'être un phénomène spontané, l'organisation s'inscrit dans une filiation précise avec les mouvements algériens. Al-Qaïda au Maghreb Islamique trouve d'abord ses racines dans le GIA (Groupe Islamique Armé), entité islamique terroriste qui s'est engagée à renverser le gouvernement algérien au début des années 1990. AQMI est également l'héritière du GSPC (Groupe Salafiste pour la prédication et pour le combat) qui est né en 1998 des dissensions internes au sein du GIA et du désir de se démarquer des actions sanguinaires de celui-ci. A l'issue d'un processus d'évolution d'une dizaine d'années, AQMI éclot finalement en 2007 à la faveur d'une dernière mutation du GSPC se traduisant par un engagement du mouvement algérien aux côtés de la lutte globale pour l'Oummah entreprise par Al-Qaïda centrale.

²¹ NAMAIWA Boubé, « *Le Jihadisme au Sahel : enjeux et perspectives* », *Afrique et Développement*, Volume XLII, N°3, pp.197-217.

Enfin en 2011, le « *Printemps arabe* » et l'intervention de l'OTAN en Lybie semble créer le contexte favorable à l'épanouissement de la nouvelle organisation terroriste, faisant craindre qu'elle exploite la situation pour s'imposer sur la scène régionale et faire peser une menace sérieuse sur la sécurité européenne²². L'évolution de la situation au Mali en fournit, apparemment une première confirmation²³. Les premières opérations dans la zone Sahara-Sahel (où se trouvent plusieurs *katibas* : Sud de l'Algérie et du Maroc, l'Est de la Mauritanie, Nord du Mali et Nord du Niger) remontent à 2003 : en février et mars, plusieurs prises d'otages permirent la capture de 32 touristes étrangers. La pratique de la prise d'otage est l'un des moyens pour demander une rançon en vue de la libération d'otages. Ces rapt procurent aux groupes armés des moyens financiers pour se procurer des armes, des munitions, de la logistique entre autres.

Les groupuscules dépendants d'AQMI Al-Mourabitoun (regroupement de MUJAO et des Signataires par le sang) Al-Mourabitoun « est un groupe islamiste armé créé le 20 août 2013 suite à la fusion du groupe Al Moulathamoun (Signataires par le sang) de Mokhtar Belmokhtar, ex-chef d'AQMI, et du Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO). MUJAO, groupuscule d'AQMI, a officiellement annoncé son existence après l'enlèvement de trois humanitaires dans un camp de réfugiés sahraouis à Tindouf le 23 octobre 2011 »²⁴ Le constat est que, « *les chefs du MUJAO sont connus pour être des narcotrafiquants impliqués dans le trafic de drogue au Sahel et dans le sud de l'Algérie* »²⁵.

- **Ansar Dine**

Ansar Dine, « *Défenseurs de la foi* » ou « *Défenseurs de l'islam* » est créé en décembre 2011 par Iyad Ag Ghali, né en 1958 à Boghassa au Mali, est un chef de guerre touareg malien. Comme de nombreux Touaregs, il fuit le Mali pendant les années 1970 et regagna la Libye où il intégra dans les troupes du colonel Kadhafi. Il combat au Liban et au Tchad avant de se retrouver au Mali où il déclencha la rébellion Touarègue de 1990-1996.

- **Boko Haram**

Boko Haram veut dire « *L'éducation occidentale est péché* » en langue haoussa est un groupe islamique armé au Nigeria créé en 2002. C'était à l'origine une secte. Prônant un islam radical et rigoriste, Mohammed Yusuf, son fondateur, commence à attirer des fidèles dans les années 1990. Il recrute notamment parmi les étudiants coraniques dorisés ? Il reçoit également le soutien de gens éduqués dès le début des années 2000.

²² Conseil de l'Union Européenne, 2011.

²³ PAHLAVI Pierre et Jérôme Lacroix Leclair, Op.cit., p.9.

²⁴ DEPUIS Laurent, Op.cit.

²⁵ DEPUIS Laurent, Idem.

II- LES SOLUTIONS DE SECURITE AU SAHEL

Pour Niels BOHR, tentez de donner des solutions, c'est une démarche qui consiste à s'inscrire dans un art de la prévision souvent très difficile surtout lorsqu'il a trait à l'avenir. A ce titre, les solutions ne découleront que des pays de la zone. Le pourcentage de solutions extérieures est très faibles voire difficile à obtenir, eu égard, de la crise²⁶ du multilatéralisme qui persiste dans la zone ou acteurs locaux et étrangers ce sont inscrits dans des politiques idéologiques rendant difficile les efforts militaires. Cette deuxième partie analyse les solutions proposées qui pourront donner vie au pays du sahel. Elles ne seront que politico-économiques, environnementales, civilo-militaires voire de résilience inclusive par la déconstruction²⁷ du discours djihadiste et surtout par une bonne gouvernance des ressources naturelles liées au pastoralisme.

A- Les solutions politico-économiques

Au regard de la complexité du problème au Sahel, il ressort que la solution²⁸ à la crise au Sahel ne peut pas être seulement militaire et sécuritaire ; elle doit être politique et économique; il faut allier sécurité et développement. Avant tout, les Etats de la région ont besoin d'un appui pour restaurer l'appareil d'État dans les régions septentrionales de ces pays. Ce retour de l'État devra passer par l'implantation de moyens lui permettant d'assurer les fonctions régaliennes qui sont les siennes, c'est-à-dire le contrôle du territoire et le maintien de la sécurité entre autres par l'installation ou la réinstallation de garnisons militaires ou assimilées.

Ce retour de l'État doit, également, prendre en compte l'implication des populations locales. Aussi, les autorités centrales doivent-elles, dans le processus de ce déploiement²⁹ de moyens sécuritaires, initier des projets de développement visant un double objectif : d'une part, ne pas limiter l'image de l'État à celle d'un outil purement répressif ; d'autre part, améliorer la situation matérielle des populations concernées en leur offrant des opportunités de revenus autres que celles que peuvent leur fournir les acteurs illégaux opérant dans ces régions.

26. CARRE Olivier et DUMONT Paul (sous la direction de), *Radicalismes islamiques*. Tome 2, Maroc, Pakistan, Inde, Yougoslavie, Mali, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 162.

27. Ibid.

28. Jean-Marie GUEHENNO, « *La crise du multilatéralisme* », Esprit 2014, p. 49-57.

29. Laurène RENAUT et Laura ASCONE, « *Contre-discours au discours de haine djihadiste : de l'expression de la conflictualité à la fabrique du doute* », Openedition, Semen, 47 | 2019, mai 2021.

1. De fortes politiques pastorales

Le souci de sécurité au Sahel est certes politico-militaire, elle est aussi liée au pastoralisme³⁰ par un manque de renforcement renouvelé des politiques pastorales pour contribuer au maintien des écosystèmes naturels, à l'amélioration de la productivité du sol, à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles. La plupart des pays du Sahel vivent des réalités plus ou moins similaires. La modernisation du secteur de l'élevage pour dépasser les systèmes traditionnels pastoraux est plus qu'un impératif.

Il relève d'une réalité sociologique et de cohabitation entre le berger et son bétail. Ceci explique la transhumance et la coexistence harmonieuse voire de l'affection de l'homme à son bétail de sorte que les politiques pastorales sont plus personnelles qu'étatiques. Or, dans cette zone, il ressort que les menaces ne sont pas que terroristes mais plutôt pastorales. Si le bétail est source de survie dans la plupart des familles qui sont fortement islamisées, le variable prix du bétail dans les pays du Sahel est différent, même si entre le Burkina Faso et le Niger n'est pas beaucoup plus élevée que la variation des prix au sein de chaque pays. Ce qui indique la dépendance d'une bonne partie des populations au bétail et de la mobilité pour trouver des zones de survie d'eau pour le bétail.

La variation prix, les zones d'eaux assorties des convictions souvent sous l'emprise des idéologies³¹ des groupes terroristes et l'éloignement des politiques sécuritaires de l'Etat à éleveurs semblent être la clé de l'instabilité même si au Niger, les marchés nationaux leaders de Zinder, Tahoua et Matameye sont situés loin des zones frontalières avec le Burkina Faso est source de « *conflits d'origine terroriste* » dans les marchés de producteurs. Les variabilités climatiques et de conflit jouent des rôles importants dans l'explication des dynamiques d'insécurité³² au Sahel car la distance entre les marchés et les conflits est un facteur important dans ce contexte avec des conflits à 70 -150 km ayant un impact sérieux sur la sécurité du Sahel.

Et l'Etat ne pouvant contrôler des routes principales de mobilité pastorales profitent les terroristes. C'est qui explique une décroissance du secteur du bétail de 4,4% qui était initialement prévue, mais réduite à 0% à cause de la crise en 2013.

³⁰ Abdoulaye MOHAMADOU « *État, pouvoirs locaux et insécurités au Sahel. L'intégration différenciée des communautés locales dans la construction de l'État-nation au Niger et au Mali* », Afrique contemporaine, 2018 p. 77- 97.

³¹ Ibid.

Face à cette situation, les solutions ne pourront ressortir de l'Etat avec une gestion inclusive avec les éleveurs pour :

- mettre en place de politiques d'exploitation rationnelle et durable des ressources pastorales pour asseoir la sécurité durable au Sahel ;
- développer des politiques d'accès des éleveurs aux ressources pastorales et de gestion durable de l'environnement par la réalisation des aménagements pastoraux et la délimitation d'un périmètre de sécurité autour des équipements et infrastructures pastorales ;
- édicter des règles de la mobilité pour transhumant transfrontalière aux ressources pastorales.

Les cinq chefs d'États du G5 face aux mêmes défis de sécurité et de développement, avaient décidé de coopérer de manière structurée et permanente pour optimiser la convergence de leurs efforts. A cet effet, lors du deuxième sommet conclu le 20 novembre 2015 par la conférence des chefs d'État, les membres avaient décidé de lancer quatre projets structurant parmi l'axe infrastructure selon lequel, *« les ministres de transport des pays du G5 Sahel se sont réunis dans l'optique de la création d'une compagnie aérienne. En Juin c'est le tour des ministres et experts de se réunir à Niamey sur le projet de la ligne transahélienne qui devrait relier : la Mauritanie au Tchad passant par le Mali-le Burkina Faso-et le Niger. Les termes de référence de l'étude de faisabilité de la transahélienne proposés par le Secrétariat Permanent ont été examinés et adoptés par le comité de pilotage »*.

Contrairement aux deux autres projets, le sahel reste en retard sur ces projets. Ce retard peut être du soit à la lourdeur du financement, notamment à la nécessité de recourir à des financements de partenaires techniques et financiers. La mise en œuvre de ces projets d'infrastructures modernes et de désenclavement contribuera à l'intégration des cinq pays et favorisera donc les échanges de personnes et de biens, donc du développement économique. A cela devrait s'ajouter des projets bilatéraux des pays frontaliers sur les mesures de police et de pratiques douanières afin d'éradiquer les tracasseries et corruptions avec moyen pour une meilleure mobilité des personnes et des biens et surtout du bétail.

2. La déconstruction des discours djihadistes et extrémistes comme solution de sécurité

La forte communauté musulmane au Sahel d'idéologies diverses explique aussi l'insécurité. La présence des extrémistes dans cet espace sahélien est liée au débat entre Etat-nation et Etat, nation et religion ou même Etat et religion. Certains estiment que l'interprétation³³ du Coran et sa transposition dans le champ politique ne facilite pas aux Etats de trouver des solutions de sécurité au Sahel sur cette forte communauté avec l'utilisation à 33 reprises du mot Jihad.

³³ Dr Al AJAMI, « *Que veut vraiment dire le coran* », Penser et vivre son islamité à la lumière du coran, 2018.

Cette situation explique la présence de l'extrémisme violent dans cette zone. L'ONU par le canal du PNUD révèle que la frustration, la marginalisation ou la négligence des populations se justifie par la mal gouvernance et la répartition de façon inégale des ressources naturelles³⁴. L'étude de Fondapol³⁵ de 1979 à 2000 fait état de pourcentage des attentats islamistes de 89.2 % dans des pays musulmans touchants 25 pays. Et parmi les groupes violents, il y a Boko Haram qui occupe la première place avec 18 525 morts, le Somali 5^{ème} rang alors que le Mali est classé 6^{ème} en raison de 1180 d'actions terroristes causant 316 morts et le Burkina Faso occupe la 9^{ème} place sur 82 attaques. Cette étude révèle la nécessité de déconstruire le discours extrêmement violent au Sahel.

Certaines zones à économies fragiles s'endoctrinent facilement à l'idéologie qui pourrait expliquer les attaques de Nairobi, à Dar Es-Salaam, des Etats Unis d'Amérique (attentats du 11 septembre 2001 et celui d'Orlando du 12 juin 2016), en passant par Paris (novembre 2015), par Bruxelles (mars 2016) ou par Nice (juillet 2016), les attaques d'Ouagadougou (janvier 2016) et de Grand Bassam (mars 2016) marquent « *la fin des exceptions* » en Afrique. Ceci montre que le mal est toujours là et aucun pays n'est épargné à la menace de l'extrémisme³⁶ violent au Sahel.

Face à ce phénomène presque général en Afrique et l'espace sahélien, en particulier, du fait de la pauvreté, les solutions pour un Sahel sécurisé: renforcer les institutions, créer d'opportunités d'autonomisation économique de développement durable et surtout mettre sur place des stratégies inclusives de sécurité globales et durables. La dimension religieuse aux ramifications violentes est liée à une mauvaise interprétation de l'islam, à des dimensions psychologiques telles que la manipulation par des groupes extrémistes et à un sentiment d'injustice renchérissant l'idéologie³⁷ extrémiste « *tafkir* » à l'insécurité proche d'un Etat islamique (Califat) avec une proximité à Al QAIDA³⁸ en Afrique. Même hormis, les solutions proposées ci-dessus, la sensibilisation sur la menace terroriste et à l'extrémisme violent est la meilleure solution de coopération entre Etat et candidat aux actes extrémistes par une politique sociale concertée dans les rencontres religieux milieu propice de radicalisation par les prêches des Imans. L'éducation est aussi un facteur important pour la déconstruction des discours djihadistes et extrémistes. Le Sahel a fait un pas important dans la scolarisation ces 15 dernières années car les inscriptions ont presque doublé dans la région. Les gouvernants ont aussi fait des efforts en lançant de nombreuses initiatives.

³⁴ Voir Selma Belaala, « *La décomposition sociale du djihad dans un quartier populaire d'Alger* », Annuaire de l'Afrique du Nord, CNRS Editions, Paris, 1999.

³⁵ Ibid.

³⁶ Report du Crisis Group, « *Islamist Terrorism in the Sahel: Fact or Fiction?* » Africa no. 92, March 31, 2005.

³⁷ Ibid.

³⁸ Selma Belaala, Op.cit.

Cependant, *Parmi les enfants de la région en âge de fréquenter l'école primaire, 40 pour cent ne sont pas scolarisés. En outre, le taux de pauvreté éducative de la région est de 88 pour cent, ce qui signifie que seuls 12 pour cent des enfants sont scolarisés et capables de lire et de comprendre un texte adapté à leur âge à la fin du primaire. L'accès est encore plus faible à d'autres niveaux d'éducation : le taux de scolarisation est inférieur à 56 pour cent dans le premier cycle du secondaire dans l'ensemble du G5 Sahel et se situe entre 2 et 10 pour cent dans le pré-primaire et le supérieur.*³⁹ Ce taux faible ne permet pas une meilleure prise en compte des problèmes liés au discours terroriste. Les Etats doivent construire⁴⁷ des écoles, faciliter l'accès à l'école surtout dans les milieux défavorisés où le taux est plus faible, motiver et protéger les enseignants, développer des enseignements basés sur la paix, la sécurité et le vivre ensemble. La scolarisation des femmes est aussi faible avec moins de 50 % alphabétisées. Ce taux ne favorise pas la dématérialisation⁴⁸ des discours djihadistes. La scolarisation des femmes permet de lutter contre les inégalités, ne favorise pas la protection de la femme et ne permet pas de lutter efficacement pour une meilleure prise en compte de la fécondité et de l'indépendance financière de la femme.

L'Education est un outil de lutte contre la violence, un outil de sensibilisation, du développement de l'esprit critique, de formation, de lutte contre le chômage, la pauvreté et contribuer au développement de la zone. Les Etats doivent assurer des programmes par l'éducation et la formation professionnelle des jeunes non scolarisés. Adapter ces programmes de qualification professionnelle aux situations d'urgence (notamment agriculture, élevage, santé animale, maraîchage), qui permettraient d'assurer une bonne insertion socio-économique des jeunes. Ils permettront à ces jeunes d'avoir une chance d'acquérir des compétences nécessaires pour une rapide insertion dans la vie professionnelle.

La voie militaire ne pourrait être opérante⁴⁰ face aux menaces extrémistes car ce n'est pas un combat physique mais plutôt les mentalités qui déconstruisent dans la perception de l'Islam dans la vie de tous les jours.

³⁹ Banque Mondiale : La Richesse d'Aujourd'hui et de Demain : Livre Blanc sur l'Éducation au Sahel - Synthèse du Rapport 2021.

⁴⁰ Nous pouvons dire que les antagonismes communautaires ne pourront dépasser par le développement d'un pacte social et politique entre les différentes composantes de la société par le dialogue inclusif et le vivre ensemble en paix sont des éléments fondamentaux dans l'approche de l'ingénierie de la sécurité durable (au sens large du terme).

3. La mise en place de bonnes politiques environnementales

L'Afrique est généralement considérée comme le continent le plus vulnérable aux effets néfastes du changement climatique, et par conséquent, celui où le besoin d'adaptation à ce phénomène se fait le plus sentir⁴¹.

Aujourd'hui, les changements climatiques ont affecté certaines régions plus que d'autres, comme c'est le cas du Sahel. Cette région située dans le nord du continent africain est une des plus pauvres du monde et on note des conflits, causés par différents facteurs⁴². Toutefois, il convient de préciser que le pétrole et l'uranium ne sont pas les seules ressources disputées au Sahel, l'eau et les terres arables sont aussi des cibles de réclamations par divers groupes. Aussi, le conflit entre éleveurs nomades et agriculteurs sédentaires s'est intensifié avec la diminution de terres arables et sources d'eau. Même si la cause environnementale était l'une des variables d'un conflit multidimensionnel, ces questions sont aiguës voire accélérées par la destruction des ressources renouvelables.

Selon Mariko KELETEGUI dans son ouvrage intitulé la « *mort de la brousse* » publié en 1996, il décrit le processus, la nature, les causes de dégradation des ressources naturelles au Sahel et des solutions aux problèmes soulevés⁴³. Ces constats et analyses sont élargis dans cette étude.

La dégradation des sols, cumulée au changement climatique, impacte durablement les conditions de vie des populations du Sahel et leurs moyens de subsistance, puisqu'elles dépendent majoritairement de l'agriculture pour vivre. En reconnaissant l'importance de l'environnement pour un développement durable, des populations du Sahel comme enjeu principal, la discussion s'oriente sur les actions à mettre en place ou solutions juridiques pour permettre de transformer en profondeur les stratégies de gestion de l'environnement, pour revoir concrètement la relation entre l'homme et son milieu de vie.

⁴¹ Vers une stratégie régionale d'adaptation aux changements climatiques : partage de connaissances sur les risques climatiques et options d'adaptation, rapport d'atelier Co-organiser par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique Programme du CRDI pour l'adaptation aux changements climatiques en Afrique (ACCA), Addis-Abeba, 16-20 avril 2007.

⁴² Ces conflits sont influencés par des variables diverses notamment des Etats faibles, des conflits ethniques et religieuses ainsi que des ressources stratégiques.

⁴³ Abdoulkarim Sani, « *Les enjeux contemporains de la protection de l'environnement au Niger* », thèse soutenue à l'université de Bordeaux, année 2014, p.1.

Alors, le défi est de trouver, du point de vue d'une discipline, les moyens juridiques permettant d'analyser les actions de transformation de la relation entre l'homme et son milieu de vie dans l'objectif de la pérennité des ressources naturelles et la viabilité du cadre de vie en tant qu'enjeux de protection de l'environnement au Sahel, dans un contexte complexe tel qu'il sera décrit.

La notion de l'environnement ne se laisse pas appréhender aussi facilement. C'est ce qui amène le Doyen Michel Prieur à l'évoquer en tant que « *concept caméléon* ». En effet, il y'a autant de définitions en droit positif ou international notamment, que de sources.

La définition la plus large de l'environnement, est celle qui couvre les biens-environnements, les éléments de la nature et l'équilibre auquel ils participent, et aussi tout ce qui environne l'homme y compris ce qu'il a créé. Dans une vision anthropocentrique, cette définition correspond à la protection de la faune, de la flore, du patrimoine architectural autant que celle de la santé contre toutes les formes de pollution. Dans le même ordre d'idée, le Professeur KAMTO, définit l'environnement comme le milieu, l'ensemble de la nature et des ressources, y compris le patrimoine culturel et les ressources humaines indispensables pour les activités socioéconomique et pour le meilleur cadre de vie.

Aujourd'hui, la protection de l'environnement a fini par s'imposer à la conscience universelle comme une nécessité. Les atteintes à l'environnement, constituent une source de préoccupation aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les populations. Le droit qui constitue un outil important de régulation des activités humaines permet d'apporter une réponse à la gestion des problèmes environnementaux. A travers le droit, il s'agit d'autoriser, d'encadrer ou encore d'interdire les activités susceptibles de produire des conséquences sur l'environnement. Les règles les plus essentielles qui gouvernent chaque société sont fondées sur des valeurs reconnues par le plus grand nombre comme indispensables au bon fonctionnement de chaque société dans le présent et le futur. De telles valeurs ne peuvent être exprimées que par des moyens ayant un caractère permanent. L'environnement est devenu l'une des valeurs fondamentales de la communauté mondiale : c'est de sa sauvegarde et de sa protection que la survie de l'espèce humaine dépend. Une telle reconnaissance ne peut être obtenue et assurée par la simple définition d'objectifs et de principes politiques. Elle a besoin de la consécration sociale que seul le droit a le pouvoir de conférer, précisément en raison de son caractère fondamentalement permanent.

Les sources qui s'intéressent à la protection de l'environnement sont multiples. D'abord, les sources universelles dont la majeure partie est issue de la Soft Law c'est-à-dire du droit mou. On peut retenir, les déclarations et recommandations issues de grandes rencontres internationales consacrées à l'environnement, sont les premiers textes officiels à avoir fait mention d'un droit de l'homme à l'environnement.

Cependant, en dépit de leur importance juridique indiscutable, du fait de leur portée politique et de leur influence sur le droit international⁴⁴, ces instruments sont dépourvus de force obligatoire, parce que dénués de tout caractère normatif. Ils sont malgré tout le réceptacle de la prise de conscience commune du caractère universel des problématiques environnementales.

Le plus ancien des instruments internationaux sur l'environnement affirmant le droit à l'environnement, est la Déclaration de Stockholm, adoptée à l'issue de la Conférence mondiale des Nations-Unies sur l'environnement humain, suivie ensuite par celle de Rio. Les participants à cette conférence, ont, dès le premier de ces 26 principes, déclaré que « *l'Homme a un droit fondamental à la liberté, à la légalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures* ». En établissant de la sorte un lien entre protection de l'environnement et qualité de la vie humaine, la Déclaration de Stockholm fait de la sauvegarde d'un environnement de qualité, une condition nécessaire à la jouissance effective des droits de l'homme.

On peut dès lors, ce qu'a fait par ailleurs un grand nombre d'auteur et non des moindres⁴⁵, parler d'une première consécration du droit de l'homme à l'environnement⁴⁶. Cette position a connu un autre développement avec la conférence de Rio. A la suite de la Conférence de Stockholm⁴⁷, toujours sous la conduite des Nations-Unies, plusieurs textes internationaux évoquent un droit de l'Homme à un environnement de qualité⁴⁸.

En guise d'exemple on peut citer : *la stratégie mondiale de la conservation* de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et du WWF⁴⁹ qui énonce que l'homme doit « *maintenir les processus écologiques essentiels maintenant la vie, préserver la diversité biologique et veiller à l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes* »; la

⁴⁴ ROMI Raphaël avec la collaboration de Gaëlle BOSSIS et Sandrine Rousseaux, « *Droit international et européen de l'environnement* », éd. Montchrestien-E.J.A, Paris, 2005, P.14.

⁴⁵ Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 5 juin 1992.

⁴⁶ Conférence des Nations Unies sur l'environnement, du 5 au 16 juin 1972, Stockholm.

⁴⁷ KISS A-C., « *Les origines du droit à l'environnement : le droit international* », RJE 2003 n° spécial p. 13.

⁴⁸ Ce pacte a été adopté et ouvert à la signature et à la ratification par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2200A (XXI) du 16 décembre 1966, après près de deux décennies de débats sur le texte. Le pacte est entré en vigueur dix ans plus tard, soit le 3 janvier 1976. Voir aussi Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Onu, 16 décembre 1966).

⁴⁹ UICN/PNUE/WWF, « *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable* », Gland, Suisse, 1980.

*Charte Mondiale de la nature*⁵⁰, qui énonce en son principe 23 que « *Toute personne aura la possibilité, en conformité avec la législation de son pays, de participer, individuellement ou avec d'autres personnes, à l'élaboration des décisions qui concernent directement son environnement et, au cas où celui-ci subirait des dommages ou des dégradations, elle aura accès à des moyens de recours pour obtenir réparation* », et enfin une résolution de 1990 de l'ONU, dont le titre évocateur est « *Nécessité d'assurer un environnement salubre pour le bien-être de chacun* »⁵¹, et qui, en son premier point proclame que : « *chacun a le droit de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être* ». Ces débuts de l'année 1990, ont vu en outre la réalisation du deuxième grand événement mondial dans le domaine de l'environnement après Stockholm. En effet s'est tenue du 3 au 14 juin 1992 la conférence de Rio sur l'environnement et le développement. La déclaration issue de cette conférence⁵², énonce en son principe premier que « *les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature* », et le dixième principe fait de la participation, de l'information et de l'accès aux recours des citoyens en matière d'environnement, la meilleure façon de traiter ces questions.

Cependant, il y'a lieu de se rendre compte que cet acquis est tout relatif, et ne doit son existence que parce que consacré par des instruments dénués de toute force obligatoire.

Ainsi, malgré l'importance (politique et symbolique), que revêtent ces instruments, les mesures effectives de protection de l'environnement nécessitent des instruments qui s'imposent véritablement aux acteurs. On peut évoquer en ce sens un exemple : celui du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966⁵³. En effet, l'article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, énonce que « *Les Etats parties au présent pacte reconnaissent le droit qu'à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. Les mesures que les Etats parties au présent pacte prendront en vue d'assurer [...] l'amélioration de tous les aspects de l'hygiène du milieu et de l'hygiène industrielle* ». La Convention d'Aarhus⁵⁴ entrée en vigueur le 6 octobre 2002, En effet, reconnaît dès le préambule que « *chacun a le droit de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être et le devoir, tant individuellement qu'en association avec d'autres, de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures* ». Cet énoncé est repris à l'article 1er, qui consacre en même temps les prérogatives procédurales qui sont les moyens pour protéger le droit de chacun à l'environnement.

⁵⁰ Charte mondiale de la nature, Doc. NU/A/RES/37/7 du 28 octobre 1982.

⁵¹ Résolution n°45/94 du 14 décembre 1990, AG 45e session.

⁵² Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, opt. cit.

⁵³ - Résolution 2200A (XXI) du 16 décembre 1966, op. Cit.

⁵⁴ Signée par tous les Etats membres de l'Union européenne le 25 juin 1998.

Il s'agit du droit d'accès du public à l'information relative à l'environnement, du droit de participation du public au processus décisionnel pour les questions touchant à l'environnement, et du droit d'accès à la justice en matière d'environnement.

Sur le plan africain, il faut noter aussi que le droit régional africain est le premier à consacrer directement le droit de l'homme à l'environnement à travers la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples, à laquelle plusieurs textes africains renvoient pour consacrer les droits de l'homme. La Charte africaine des droits de l'homme est une référence des autres textes régionaux. Cependant, il convient de noter que la Convention de Maputo sur la conservation de la nature et des ressources naturelles⁵⁵ en Afrique, les principaux textes juridiques régionaux africains qui concernent les pays du Sahel, notamment l'Acte constitutif de l'Union Africaine⁵⁶ et le traité révisé de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)⁵⁷, ne mentionnent pas explicitement un droit de l'homme à l'environnement, tout au plus, ils font référence à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples⁵⁸.

Ainsi, la Convention de Maputo, proclame d'abord dans son préambule, que les Etats parties à cette convention l'adoptent en « *Réaffirmant également que les Etats ont la responsabilité de protéger et conserver leur environnement et leurs ressources naturelles, et les utiliser de manière durable, dans le but de répondre aux besoins de l'homme en accord avec les capacités limitées de l'environnement* ». Ensuite, que ces Etats sont « *Conscients de la nécessité de continuer à promouvoir les principes contenus dans la déclaration de Stockholm, de contribuer à la mise en œuvre de la déclaration de Rio et du programme 21, et de coopérer étroitement à la mise en œuvre d'instruments mondiaux et régionaux conformes à ces objectifs* ». La Convention de Maputo consacre enfin dans le corps même du texte le droit à l'environnement, en son article III, qui dispose que « *... les parties seront guidées par : le droit de tous les peuples à un environnement satisfaisant qui favorise leur développement...* ». L'environnement fait partie des stratégies de stabilité d'un pays, raison pour laquelle la sécurité du Sénégal ne pourrait s'en passer des politiques sécuritaires résilientes.

⁵⁵ La nouvelle Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles a été adoptée le 11 juillet 2003 à Maputo par la conférence des chefs d'Etats et de gouvernements de la nouvelle Union africaine.

⁵⁶ -Adopté à Lomé au Togo, en Juillet 2000, et entrée en vigueur en mai 2001. L'assemblée de l'U.A a tenu sa réunion inaugurale à Durban en Afrique du Sud, en juillet 2002.

⁵⁷ La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), fut créée par le traité du 28 mai 1975 à Lagos au Nigéria. Ce dernier fut révisé le 24 juillet 1993.

⁵⁸ La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a été adoptée par l'OUA à Nairobi au Kenya, en Juin 1981 et est entrée en vigueur en octobre 1986. Elle est aussi appelée la « *Charte de Banjul* ».

4- La résilience de développement durable

La fragilité de la majorité des Etats du sahel nourrie non par les disparités sociales et les déséquilibres régionaux en matière de distribution des richesses et d'opportunités aussi bien par la conflagration qui mettent la souveraineté des Etats en péril produisant des crises identitaires qui affaiblissent le développement solidaire entre populations et Etats pour le bien commun. Certes, les crises de légitimité politique, l'archaïsme des institutions de l'administration territoriale et la crise de distribution des richesses et opportunités entre les différentes communautés et régions sont des facteurs qui cultivent les sentiments de marginalisation et de désespoir, notamment chez les jeunes, familles religieux fortement à idéologie islamiste et menacent la stabilité macro-politique des états ne facilite la résilience au Sahel.

Pourtant, l'espoir est permis par l'élevage résilient beaucoup d'opportunités pour la transformation de l'élevage comme chaîne de valeur, de la production au marketing l'amélioration de l'infrastructure, en particulier dans les zones transfrontalières et les marchés, améliorer les intrants et les services vétérinaires, investir dans la production de fourrage et introduire la marque, l'étiquetage d'origine et des normes de qualité.

Cette approche pourrait être possible à travers des programmes de développement rural et de moyens d'existence dans les zones pastorales et agro-pastorales pour concentrer et soutenir la production local des éleveurs par des politiques publiques de régulations⁵⁹ de la production au fil des saisons. Les solutions dans ce domaine devront être plus régionales que locales par une perspective régionale en termes de commerce et de développement du marché, à la lumière de l'accord de la Zone de libre-échange élargie par une vision équitable pour la soutenabilité de la transformation effective du secteur avec une stratégie d'exportation cohérente. Et les Etats pourront y arriver par l'appropriation des instruments de politique pour le climat issus de l'Accord de Paris offrant des possibilités de détourner des ressources nationales et internationales au bénéfice de la transformation de l'élevage et du secteur agricole. Sur le plan climatique, la résilience de conviction locale est une bonne idée, elle est aussi plus appropriée, à cet effet, que les textes de l'ONU⁶⁰.

⁵⁹ Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) recommande que les Etats membres de la CEDEAO allouent 3% des 10% de leur dépense pour l'agriculture au secteur du bétail, comme approuvé dans la Déclaration de Malabo (UNOWAS, 2018).

⁶⁰ Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Cette résilience climatique aurait pu permettre de mettre l'accent sur la production des ressources animales. L'élevage utilise les ressources naturelles que sont l'eau, les végétaux, le sol et parfois des ressources synthétiques telles que les engrais et les pesticides, pour produire des aliments notamment la viande et le lait. Cette relation de l'élevage à la nature peut parfois nuire à l'environnement.

Mais, elle peut également favoriser le développement d'activités économiques durables. La demande mondiale en produits étant en croissance, il importe d'utiliser de façon plus efficace les ressources nécessaires à l'élevage, tant pour le bénéfice des fermes que pour celui de la société. Ainsi, les impacts négatifs de l'élevage peuvent être atténués par l'adoption de bonnes pratiques pour permettre une résilience des pasteurs. Pour les acteurs de l'élevage, la résilience est donc un enjeu majeur. Et, relativement à la transformation économique du secteur de l'élevage résilient au climat, une bonne politique en la matière permettra de créer de la valeur ajoutée par l'amélioration de la santé animale, la diversification des chaînes de valeur du bétail dans des secteurs connexes tels que le tourisme, la provision de services d'extension et en particulier le rôle des services financiers et les stratégies nationales pour le commerce et des labels de qualité.

A cela faudrait-il en ajouter l'intégration régionale pour soutenir l'économie pastorale et l'adaptation au changement climatique. Cette approche est un défi global et offre les opportunités de développer et de mettre en œuvre des cadres politiques au niveau régional par l'appropriation des idées phares de la Déclaration de Nouakchott au Sahel⁶¹ et de l'IDDRSI de l'IGAD⁶² dans la Corne de l'Afrique qui donne la possibilité de soutenir l'économie pastorale par la mobilité et le commerce.

Pour appuyer cette politique, il est plus judicieux de mettre sur place un système d'alerte précoce pour les pastoralismes d'informations sur le climat et les prix peuvent être intégrés dans des systèmes d'alerte précoce dans lesquels la génération et la communication de l'information est spécifiquement adaptée aux pasteurs qui sont mobiles, confrontés à l'accès au marché et devant déjà gérer une variabilité météorologique et de conditions du marché significative. Le secteur public des Etats du sahel devra créer un « *environnement propice aux entreprises* » pour que le secteur de l'élevage puisse prospérer de façon socialement souhaitable et acceptable. Dans ce cadre, il doit veiller à ce que les éleveurs et les exploitations commerciales d'élevage de bétail de tirent profit du marché en pleine croissance des aliments pour animaux, tout en créant des possibilités d'emploi pour les populations démunies, et particulièrement pour les jeunes, et en approvisionnant le marché en aliments d'origine animale à prix abordable. Il doit en outre s'efforcer à faire en sorte que les petits éleveurs puissent durablement maximiser la contribution des animaux à leurs moyens de subsistance.

⁶¹ Déclaration de Nouakchott au Sahel, 5 décembre 2021.

⁶² IDDRSI de l'IGAD dans la Corne de l'Afrique 12 août 2015.

À cette fin, l'Union africaine, à travers le Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA), a coordonné l'élaboration d'une stratégie de développement de l'élevage capable d'accélérer la réforme politique dans ce secteur, les profonds changements technologiques et l'amélioration de la productivité. Elle réalisera le plein potentiel du secteur dans le cadre de la stratégie décennale de développement de l'élevage pour l'Afrique⁶³, en général et le sahel en particulier, qui met également en évidence la contribution de l'élevage à la « *croissance et la transformation accélérées de l'agriculture africaine* », comme indiqué dans la déclaration de Malabo⁶⁴.

B – La coopération: un impératif de sécurité au Sahel

Caractérisé par la conjugaison de plusieurs facteurs endogènes d'instabilité⁶⁵ le Sahel connaît un nouveau contexte géopolitique avec la montée en puissance des groupes terroristes. Ces derniers menacent l'intégrité territoriale des pays de la région en projetant leurs actions criminelles (attentats, enlèvements d'étrangers, contrebande etc.) dans cet immense territoire désertique où les frontières interétatiques sont poreuses. Face à ces défis communs transnationaux, Sahéliens et Européens gagneraient à s'engager dans une étroite coopération régionale dans l'espace saharo-sahélien qui, seule, permettrait de sauvegarder leurs intérêts, tout en aidant les pays de la bande à éviter le spectre d'attaques violentes meurtrières.

L'objet de cette étude est de voir dans quelle mesure le Sahel constitue une fenêtre d'opportunité pour rapprocher les points de vue des États sahéliens et européens en les incitant à travailler en synergie dans la perspective de redynamiser les différents cadres du partenariat euro-sahérien⁶⁶ dont l'ambition, faut-il le rappeler, est d'instaurer une zone de prospérité et de sécurité partagée au Sahel. Jusqu'où peut aller une coopération régionale nord-sud dans cette crise-endémique du Sahel ? Quels sont les problèmes qui entravent encore la normalisation des relations euro-sahériennes ? Comment redynamiser ces relations en y intégrant la nouvelle donne sahélienne ?

Depuis 2012, voilà 10 ans que l'insécurité règne encore au Sahel. Pourquoi la zone est toujours dans l'impasse. Est-ce que c'est les Etats ou les populations ou encore la communauté internationale ? Des interrogations pas du tout facile à répondre si l'on sait le climat est déjà confus dans les rapports de la CEDEAO avec certains pays. La MINUSMA est encore là, la France et les pays européens mal vue et laisse place à la force Bakuba de la Russie créant ainsi un incident entre la France et la Russie.

⁶³ -(Livestock Development Strategy for Africa - LiDeSA) (UA-BIRA, 2014).

⁶⁴ Assemblée/UA/ /Décl.1(XXIII).

⁶⁵ Aomar Baghzouz, « *La nouvelle géopolitique du Sahel, une opportunité pour refonder le partenariat euro-maghrébin ?* ».

⁶⁶ Processus de Barcelone, PEV, UPM, initié en novembre 1995.

Une enquête visant à faire la lumière sur cet incident dans lequel les troupes françaises sont impliquées a été lancé. Mais pour ce qui est de la rupture de confiance, le mal est déjà fait.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que la responsabilité de troupes étrangères, notamment françaises, est mise en cause dans des incidents présumés ou confirmés de violence contre les civils. Dans un tel contexte, le sommet de N'Djamena pourrait marquer un changement de cap, en ouvrant des perspectives vers une coopération en vue d'une solution durable pour la paix au Sahel.

Toutefois, en prélude de ce sommet, les autorités françaises ont d'ores et déjà évoqué la possibilité d'un « *ajustement* » de leur présence opérationnelle au Sahel. Ceci pourrait correspondre à une réduction des effectifs de l'Opération Barkhane, en commençant par le rappel des 600 personnels envoyés en renfort après le sommet de Pau. S'ensuivra une diminution des effectifs de Barkhane qui irait dans le sens des opinions publiques aussi bien françaises que sahéniennes. L'impact d'une telle décision sur la sécurité dans la région reste néanmoins à déterminer. Elle pourrait marquer le début d'un retrait progressif des troupes françaises du Sahel, alors que les groupes extrémistes violents demeurent vigoureux, et les armées nationales vulnérables. Mais aujourd'hui la présence française au Mali compromet la sécurité dans cette partie du Sahel car un coup de froid entre les autorités maliennes de transition et les autorités politiques françaises. La propension malienne vers la coopération ne plus d'équivoque et les forces russes de Wagner sont déjà en mission au Mali.

En théorie, la montée en puissance de la force Takuba, chargée d'accompagner l'armée malienne au combat avec une plus grande implication des autres partenaires européens, pourrait compenser un allègement du dispositif français sur le terrain. Mais pour l'heure, l'hypothèse d'un tel passage de relais relève du vœu pieux, tant la mise en place de cette force accumule des retards et soulève des incertitudes.

La reconfiguration annoncée du dispositif militaire français vise sans doute également à libérer des ressources humaines et financières pour les redéployer vers des zones de coopérations existantes dans les pays côtiers. Le chef du renseignement extérieur français a ainsi récemment évoqué le risque d'une expansion de la menace jihadiste vers le golfe de Guinée. L'identification de ce risque n'a rien de nouveau. L'identification de ce risque n'a rien de nouveau. Des travaux de l'Institut d'études de sécurité ainsi que d'autres institutions de recherche en font état depuis 2017 au moins. L'annonce qu'en a fait le patron du renseignement extérieur français dans une rare prise de parole médiatique à quelques jours du sommet de N'Djamena n'est toutefois pas anodine.

L'on peut se demander si ces déclarations visaient à préparer le terrain pour une réorientation stratégique prenant davantage en compte les liens des groupes terroristes sahéliens dans les pays côtiers. Si tel est le cas, il faudrait aussi espérer un recadrage vers une stratégie opérationnelle davantage préventive et plus attentive aux questions de développement, alors que l'actuel reste largement réactive et axée sur les opérations militaires.

A moins que cette sortie médiatique ne soit qu'un coup de communication destiné à légitimer le dispositif actuel, en élargissant ses enjeux au-delà du Sahel mais sans en tirer les conséquences stratégiques et opérationnelles. Une telle manœuvre, si elle s'avérait exacte, pourrait au contraire aggraver la crise de confiance des opinions publiques. Des Etats du Sahel se sont regroupés dans un certain cadre de défense (Groupe des 5- G5) contre l'extrémisme violent, le djihadisme, le terrorisme et des activités de tout genre visant à semer la terreur et le chaos dans cette partie du continent africain. Toutefois, l'apport de ce groupe des 5 semble relever d'une utopie en matière de recherche de la sécurité au Sahel.

1. Le G5 sahel : une utopie de sécuritaire

Les pays du G5 Sahel – Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso et Tchad – sont confrontés à de nombreux défis comme l'augmentation de la violence et le manque de perspectives⁸²⁶⁷ économiques pour une population majoritairement jeune. De nombreuses personnes n'ont pas un accès suffisant aux services publics de base tels que l'eau, la santé et l'éducation. La crise climatique et les conséquences de la pandémie de Covid-19 viennent encore affaiblir la région. Le G5 bénéficie d'un soutien en matière de sécurité et promotion de la paix au Sahel. Il est soutenu dans cette mission par des organisations à vocation sécuritaire notamment l'Alliance Sahel. Fondée en 2017, l'Alliance Sahel soutient le G5 dans ses efforts en faveur de la stabilité et du développement. Elle met l'accent sur une meilleure coordination entre les acteurs présents au Sahel et sur une intensification du dialogue politique avec le G5 Sahel pour la mise en œuvre des réformes.

En protestant contre la gouvernance de l'organisation les autorités de la transition au Mali met en état les difficultés dans le fonctionnement du groupe des 5. Cette organisation de lutte contre le djihadisme au sahel fonctionne à travers une gouvernance tournante. Alors que son tour est arrivé, le gouvernement du Mali se voyant refuser les commandes de l'instance dirigeante, se retire du G5 sahel et de la force conjointe. Ce qui laisse paraître les dysfonctionnements des instances du groupe et remet en question le caractère utopique de de cette organisation.

82-Stellah KWASI, Jakkie C ILLIERS, Zachary DONNENFELD, Lily WELBORN et Ibrahim MAIGA, « Perspectives pour les pays du G5 Sahel à l'horizon 2040 », Institut d'études et de sécurité, novembre 2019, in www.issafrica.s3.amazonaws.com.

2. La coopération Russo-malienne : un spectre de sécurité privée

La recherche d'une coopération Russes, à la suite d'un incident avec la France traduit une rupture des relations en matière de défense et de sécurité qui lie le Mali à la France depuis plus d'une décennie. Les récentes déclarations des autorités françaises sur la situation politique au Mali ont créé un climat de tension ambiante entre les deux pays conduisant au retrait⁸³⁶⁸ des troupes françaises sur le terrain des opérations. En effet, pour remédier à une situation d'insécurité sur le territoire et au niveau des frontières, les autorités de la transition souhaitent combler le vide avec un semblant de sécurité privée assurée par les mercenaires russes de Wagner.

Ainsi dans une dynamique de stabilisation du Mali, le chef de la diplomatie malienne a souligné, lors d'une visite à Moscou, que son gouvernement avait pour priorité un soutien extérieur. Et pour cela, il compte sur l'aide de la Russie, "*un partenaire stratégique et pragmatique*". Le rapprochement entre le Mali et la Russie s'inscrit dans le cadre de la diversification des partenaires et amis. Le 11 novembre 2021, lors d'une conférence de presse conjointe⁸⁴, le ministre du gouvernement de transition affirmait que « *son pays traversait une situation difficile, qu'il était toujours menacé de partition, et qu'il avait besoin d'aide* ».

83-Anne Bauer, « *Mali : la France tente d'organiser au mieux le retrait de ses troupes* », Lesechos, février 2022, in www.lesechos.fr.

84-La conférence qui a réuni le ministre du malien des affaires étrangères Abdoulaye Diop et son homologue russe Serguei Lavrov à Moscou.

Conclusion

La sécurité au Sahel est pendant une décennie voire plus une préoccupation des Etats et des organisations internationales. La mauvaise gouvernance sur les ressources naturelles, la multiplication des acteurs à idéologies différentes souvent avec des prises d'armes, la sécheresse, le pastoralisme, sont autant de facteurs qui remettent en cause les efforts de sécurité durable. La multitude d'acteurs à idéologies diverses et le manque de solutions appropriées de la part des Etats du Sahel et la communauté internationale préoccupent la plupart des pays soucieux du développement durable.

Si certains estiment que la solution militaire est la meilleure option, les résultats au Sahel ne rassurent pas. Raison pour laquelle, il faudrait une synergie dans l'action militaire mette plus l'accent le volet économique et social par des actions de développement durable. Au Sahel, les politiques de développement durables devront être opérationnalisées par une synergie des acteurs et des actions résilientes en impliquant les populations.

Références bibliographiques

- **AZRIA** Régine, **HERVIEU-LEGER**, « *Dictionnaire des faits religieux* », PUF. et Serge Lafitte, *Chiites et sunnites*, Plon, Paris, 2007, 125 pages.
- **ABDEL KADER** Ould Mohamed, « *L'usage politique de L'islam en Mauritanie : prémisses pour un débat* », mai 2007.
- **BAYART** J. F, « *L'Etat de distorsion en Afrique de l'Ouest : Des empires à la nation* », Fayard, 2006, 514 p.
- **BARRY** Mamadou Aliou, « *La prévention des conflits en Afrique de l'ouest, mythes et réalités* », Karthala, 1997.
- **BRUNDTLAND** (G.H.), « *Notre Avenir à Tous* », *Rapport de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement*, Les Éditions du Fleuve, Paris (trad. Française de Our Common Future, 1987.
- **BARBERIS**, Isabelle « *L'idéologie de l'évaluation : la grande imposture* », Paris 2009.
- **BIARNES** P, « *L'Afrique aux Africains* », Paris, Armand Colin, 1980, 480 pages.
- **CARRERE** d'enchausse H, « *Ni Paix Ni guerre* », Paris, 1986, 417 pages.
- **CHAUMONT** C, « *La sécurité des Etats et la sécurité du monde* », Paris economica, 1994.
- **CHALLIAUD** G, « *Enjeux Africains, géostratégies des puissances* », Bruxelles, complexe 2° ed, 1984, 161 pages.
- **CORDELLIER** Serge, « *Le nouveau État du monde : les Idées-forces pour comprendre les nouveaux enjeux internationaux* », la découverte, Paris, 2002, 2e éd, actualisée pp, 237 pages.
- **CIAUSEWITZ** Carl von, « *De la Guerre* », Paris, Editions de Minuit, 1955, 759 pages.
- **CHATAIGNE** J .M et magro H « *Etat et société fragile entre conflit, Reconstruction et développement* » kathalan, 2007, 505 pages.
- **CHARRIERE** Florianne et **FRESIA** Marion, « *L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection* », Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés, Novembre 2008.
- **CARRE** Olivier et **DUMONT** Paul, « *Radicalismes islamiques* ». Tome 2, Maroc, Pakistan, Inde, Yougoslavie, Mali, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 162.
- **FAVOREU** Louis, « *Le conseil constitutionnel, régulateur de l'activité normative des pouvoirs publics* », R.D.P., 1967.
- **FERAL** François, « *Le concept juridique de développement durable* », *Némésis*, N°6, Année 2004.
- **HUGON** Philippe, « *Géopolitique de l'Afrique* », Paris, Sedes, 2007.
- **GIOVANNI** Zanoletti, « *Sahel : pourquoi prendre les armes ?* », *Sahel : « pourquoi prendre les armes ?* », revue de littérature (2020), pp. 1 à 76.

- **KJELLEN** Rudolf, « *Stormakterna* », 1900.
- **KAMTO MAURICE**, « *Droit de l'environnement en Afrique* », PARIS, E.D.I.C.E.F./ A.U.P.E.L.F., coll. Universités francophones, A.U.P.E.L.F.-U.R.E.F., 1996, 416 pages.
- **KISS Alexandre et BEURIER Jean-Pierre**, *droit international de l'environnement*, Paris, Pedone, 2000.
- **KISS Alexandre**, « *Les origines du droit à l'environnement : le droit international* », *RJE* 2003 n° spécial p. 13.
- **NAMAIWA Boubé**, « *Le Jihadisme au Sahel : enjeux et perspectives* », *Afrique et Développement*, Volume XLII, N°3, pp.197-217.
- **NORIS, H. T.**, « *The Wind of Change in the Western Sahara* », *The Geographical Journal*, 1964, pp. 130.
- **MONTESQUIEU**, « *L'Esprit des lois* », 3^e partie, Livre XIV, chap. X.
- **MORAND-DEVILLER Jacqueline**, « *Le droit de l'environnement* », 10^e édition, Paris, PUF, 2010.
- **OGUELEMI Brahim**, « *La souveraineté des Etats du Sahel face aux défis sécuritaires* », L'Harmattan-Sénégal, 2018, p. 35.
- **OULD CHEIKH, A. W.**, « *Nomadisme, islam et pouvoir politique dans la société maure précoloniale (XI^e-XIX^e siècles). Essai sur quelques aspects du tribalisme* », Thèse de doctorat, Paris, Université Paris V, 1985.
- **PRIEUR Michel**, « *Droit de l'environnement* », 6^e édition, Dalloz, 2011.
- **ROMI Raphaël ; de Gaëlle BOSSIS**, « *Sandrine Rousseaux, Droit international et européen de l'environnement* », éd. Montchrestien-E.J.A, Paris, 2005.
- **RETAILLE Denis**, « *Le contrôle de l'espace : entre territorialité et géographicit  . Les probl  mes d'int  gration des   tats sah  lo-sahariens* », Dans *L'  tat et les strat  gies du territoire* , 1991pp. 87    100.
- **REDA Benkirane**, « *  clair et fulgurance. L'  mir Abdelkader, un humaniste pour notre si  cle* », Actes du colloque L'  mir Abdelkader et le droit humanitaire international, CICR – Fondation   mir Abdelkader, Alger 27-30 mai 2013, (<http://iqbal.hypotheses.org/1231>).
- **STEWART C. C.**, « *Islam and Social Order in Mauritanie* », Oxford, Clarendon Press, 1973.
- **THIAM Adam**, *Centre du Mali : enjeux et dangers d'une crise n  glig  e*, Centre pour le dialogue humanitaire, 2017.
- **TAJE Mehdi**, « *Vuln  rabilit  s et facteurs d'ins  curit   au Sahel* », *Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE)*, Note No 1, ao  t 2010.
- **VAN LANG Agathe**, « *Droit de l'environnement* », 3^e   dition mise    jour, P.U.F, 2011.

- **TRIAUD**-Jean Louis, « *Abd al Rahman L'Africain (1908-1957), pionnier et précurseur du Wahhabisme au Mali* », Table-Ronde sur "Les agents religieux islamiques en Afrique Tropicale". Paris, maison des sciences de l'Homme, 15, 16 et 17 Décembre 1983.
- **WEBER** Max, « *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* », Paris, Flammarion, 2000.

Législations

- *Convention de Rio sur la diversité biologique, 5 juin 1992.*
- *Convention sur la diversité biologique, Rio de Janeiro, 5 juin 1992.*
- *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 5 juin 1992.*